

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du 24 FEVRIER 22

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
18/02/2022

Date d'affichage
18/02/2022

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt deux

et le 24 février

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : M. INIGO (pouvoir C.GLEIZES), LOCHON (pouvoir P.MAINGUY),

A été nommé secrétaire : M. GUION


FONDS DE CONCOURS SNA – PROJET PRÉAU PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT – DL 4/2022

Dans sa séance du 10/11/2021, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité à la construction d'un préau métallo-textile de 50m² pour un montant de 16 556 € HT.

M. le Maire informe le conseil que le coût augmente afin d'intégrer le système de récupération des eaux de pluie. Le coût total de l'opération est donc de 18 707 € HT et que des subventions vont être demandées suivant le plan de financement ci-dessous :

- Plan de Relance 27 :	8 278 €
- Fonds de concours SNA :	5 191 €
- auto financement :	5 238 €
Total de l'opération :	18 707 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet et autorise M. le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 
ID : 027-212704779-20220224-DL4_2022-DE

Le Maire, Pascal MAINGUY

